

Questions orales

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ce n'est certes pas la première fois que des députés de l'opposition m'interrogent sur cette question. Nous avons déjà reconnu que les producteurs de raisin et les viticulteurs feraient face à des difficultés non pas tant à cause de l'accord bilatéral mais surtout de la décision du GATT.

Le député sait fort bien que les problèmes des viticulteurs découlent directement des majorations de prix et des obstacles commerciaux imposés par les provinces. Je lui signale que dans le but de venir en aide aux producteurs, le gouvernement fédéral a convoqué l'industrie et les provinces à une première rencontre sectorielle dès le 4 décembre dernier. Les groupes de travail se sont tout de suite mis diligemment à l'oeuvre. Ils nous ont fait des propositions sur lesquelles nous consultons actuellement l'industrie ainsi que divers ministères fédéraux.

Nous serons sous peu en mesure de rendre une décision sur ce problème qui découle directement du GATT.

ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre sait que l'ancienne ministre du Commerce extérieur a indiqué que la mise en application de la décision du GATT serait échelonnée sur une période de 10 ou 12 ans. En fait, c'est ce qu'elle a promis l'an dernier aux viticulteurs. Et voilà que ceux-ci voient la valeur de leurs biens immobiliers diminuer de moitié durant la première année.

C'est ce qui s'est produit dans la péninsule du Niagara et en Colombie-Britannique, où les agriculteurs sont acculés à la faillite, car ils ne peuvent obtenir de prêts. Quel genre d'aide le ministre va-t-il offrir et quand? Le gouvernement de l'Ontario a notamment parlé de 30 millions de dollars par an pendant de nombreuses années.

Quand le ministre va-t-il offrir cette aide financière aux agriculteurs forcés de quitter leurs terres ou craignant de voir tous leurs vignobles arrachés cet automne? Quand cette aide sera-t-elle fournie?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je rappelle au député que nous avons travaillé très fort dans ce dossier. Il faut du temps pour mettre sur pied un programme d'indemnisation aussi innovateur. Nous allons prendre le temps nécessaire pour faire les choses comme il faut. Comme je l'ai indiqué, nous devrions être en mesure de faire une annonce très bientôt.

Il faut également tenir compte des responsabilités provinciales. Les gouvernements des provinces devraient être disposés à offrir une aide équitable. Le député a fait allusion à l'intérêt exprimé par les provinces. Celles-ci m'ont fait savoir qu'elles ne voulaient même pas participer à un programme d'achat des

excédents. Nous avons fait part de notre intention d'amorcer ce projet dès le 4 décembre de cette année.

* * *

● (1440)

LA CONSOMMATION

LE PRIX DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Vendredi dernier, Statistique Canada a publié des chiffres qui montrent que le prix des médicaments d'ordonnance a augmenté de 12,4 p. 100, soit trois fois le taux d'inflation, qui s'établit à 4 p. 100.

Le ministre pourrait-il intervenir et nous préciser ce qu'il entend faire en tant que ministre de la Consommation, afin de protéger les consommateurs canadiens contre ce vol organisé de la part des sociétés pharmaceutiques multinationales?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le projet de loi C-22 prévoit un conseil d'examen du prix des médicaments chargé de s'assurer que le prix des médicaments n'augmente pas plus rapidement que l'inflation, si ce n'est dans des cas extraordinaires où cela peut se justifier.

Ce conseil fonctionnerait depuis janvier dernier et il aurait pu empêcher les augmentations de prix en question si l'opposition n'avait pas retardé l'adoption du projet de loi pendant de si nombreux mois.

On a nommé les membres du conseil. On rédige des règlements et sous peu, le conseil pourra entreprendre ses travaux. Je m'attends à ce qu'il suive les directives du Parlement. Si le conseil n'a pu agir jusqu'à maintenant, la faute en incombe à l'opposition qui a retardé l'adoption du projet de loi.

LE POUVOIR DU CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Consommation et des Corporations.

Le 18 novembre 1986, le ministre a déclaré:

... le prix des médicaments n'augmentera pas d'un sou, ni celui des médicaments présentement sur le marché, ni celui des médicaments à venir.

Étant donné que dans le projet de loi C-22 le ministre donne également aux sociétés pharmaceutiques multinationales une protection avec effet rétroactif pour ce qui est de leurs brevets, est-il disposé à s'assurer qu'on prévoit dans la Loi que le Conseil d'examen du prix des médicaments aura le pouvoir avec effet rétroactif de réduire les prix excessifs que l'on exige des Canadiens depuis un an?